



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le **19 DEC. 2017**

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3479

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3479 de l'honorable député Monsieur Eugène Berger tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,



Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3479 du 24 novembre 2017 de l'honorable député Monsieur Eugène Berger

Actuellement 5 projets de parcs éoliens sont en cours d'élaboration dans le sud du pays.

Parc éolien Garnich

En date du 27 décembre 2016, l'Administration de l'environnement en tant qu'autorité compétente a émis son avis sur les informations fournies par le maître d'ouvrage dans le rapport sur les incidences environnementales. Un avis complémentaire est en cours d'élaboration pour le projet afférent. Le projet est situé sur le territoire de la commune de Garnich.

Parc éolien Differdange

En date du 29 juin 2017, l'Administration de l'environnement a émis son avis sur les informations à fournir par le maître d'ouvrage dans le rapport sur les incidences environnementales (« Scoping »). L'emplacement des éoliennes est projeté au Sud du territoire de la commune de Differdange près de la frontière franco-luxembourgeoise.

Parc éolien Sudwand

En date du 6 décembre 2017, la Ministre a émis son avis sur les informations à fournir par le maître d'ouvrage dans le rapport sur les incidences environnementales (« Scoping »). Une réunion de concertation à ce sujet a eu lieu le 11 décembre 2017 avec le maître d'ouvrage, les communes et les administrations concernées. Le projet du parc est prévu sur le territoire des communes de Sanem, Mondercange, Bettembourg, Dippach, Reckange-sur-Mess, Roeser et Weiler-la-Tour. A ce stade, l'emplacement définitif des éoliennes n'est pas encore connu.

Parc éolien Dahlheim

En date du 25 juin 2013, l'Administration de l'environnement a émis son avis sur les informations à fournir par le maître d'ouvrage dans le rapport sur les incidences environnementales (« Scoping »). A ce stade aucun rapport sur les incidences environnementales n'a été soumis pour avis aux autorités. Le parc est projeté sur le terrain de la commune de Dahlheim.

Parc éolien Kayl- Rumelange

En date du 24 mars 2009, l'Administration de l'environnement a émis son avis sur les informations à fournir par le maître d'ouvrage dans le rapport sur les incidences environnementales (« Scoping ») et a demandé au maître d'ouvrage en date du 6 juillet 2017 de préciser si le projet sera finalisé ou abandonné. A ce stade aucune décision n'a été communiquée à l'administration. Le parc éolien Kayl-Rumelange projeté se situe en partie sur le territoire de commune de Rumelange et en partie sur le territoire de la commune de Kayl.

